

## MATIERE FUNERAIRE : REPRISES DE CONCESSIONS DE TERRAINS 2023

Arrêté n° 23-95

**LE MAIRE,**

VU la loi du 8 janvier 1993 portant législation dans le domaine funéraire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2223-4, L 2223-18  
et R 2223-6

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Les concessions funéraires **temporaires (15 ans), trentenaire et cinquantenaires** ci-annexées arrivées à expiration font l'objet d'une reprise dans le cimetière de la commune :

- « **B** » dit de Longpont – Rue de Longpont

**Article 2** – Les restes mortuaires seront placés dans un cercueil de dimensions appropriées (reliquaire). Il sera ensuite procédé à une inhumation dans l'ossuaire prévu à cet effet. Les noms, prénoms et dates d'inhumation, même si aucun reste n'a été retrouvé seront consignés dans un registre tenu à la disposition du public.

**Article 3** – Les terrains ne pourront faire l'objet d'un nouveau contrat tant que les prescriptions n'auront pas été entièrement observées.

**Article 4** – Le Maire ou son représentant dépêché à la surveillance des opérations veillera à l'exécution des mesures présentes.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 15 février 2023



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

**Transmis le :**

Sous-Préfecture de Palaiseau

Commissariat de Police

Direction Générale des Services



ARRETE N°23-95 DU 15/02/2023 - PORTANT REPRISE DES TERRAINS CONCEDES

CIMETIERE "B" DIT DE LONGPONT

N°	N° Plan	Concessionnaire		durée	Date échéance	dernière personne inhumée	observations
1	114	BADIOU	Louis	30	30/11/2017	Rose BADIOU	
2	117	GRASSET	Antoine	5	07/02/1943	Antoine GRASSET	
3	161	MICHEL		5	06/08/1946	Berthe CHALLOT	
4	173	COGNE	Marie	5	10/10/1949	Marie COGNE	
5	197	PHILIPPE	Clémence	5	13/09/1952	Clémence PHILIPPE	
6	243	LAMOTTE	Jean-Pierre	100	30/09/2043	vide	
7	887	RIBET	Florence	15	31/03/2018	Christine RIBET	
8	890	DAIN	René	15	30/09/2018	Marie DAIN	
9	931	SWIDERSKI	RIBETTE	30	01/06/1985	Antoine SWIDERSKI	